

REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET PRESTATIONS APPLICABLE AU DOMAINE DU MOULIN NEUF

OBJET

Le présent Règlement Intérieur et Conditions Générales de Ventes et Prestation a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement du Domaine Du Moulin Neuf.

ORGANISATION

Le Domaine Du Moulin Neuf ainsi que toutes les activités sont placées sous l'autorité de Mme Gwendoline GILLOIS RENON, gérante. Toute personne venant en chambres d'hôtes ou en tant que public extérieur à pris connaissance du présent Règlement Intérieur et s'engage à le respecter, ainsi que des Conditions Générales de Ventes et de Prestations. De même tout visiteur, accepte par sa présence au sein de l'établissement, les clauses de ce document.

DISCIPLINE ET BONS USAGES

- Ne pas courir et ne pas crier
- Ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments ou à proximité du pailler. Les zones extérieurs sont signalées par des panonceaux légaux.
- Ne pas nourrir ou distribuer du foin aux chevaux sans autorisation du responsable d'écurie.
- Ne pas jouer avec le foin ou le matériel.
- Pour garder la propreté du domaine écuries, mégots, pique-nique, mouchoirs, canettes, paquets de gâteaux.... doivent être mis à la poubelle.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et les crottes ramassées et jetés dans les poubelles.
- Chaque membre doit veiller au respect des plantations, à la propreté et à l'intégrité générale des lieux et du matériel lorsque celui ci est mis à disposition.
- Aucune voiture ne doit circuler dans le domaine, sauf véhicule des professionnels équins (maréchaux-ferrants, vétérinaires, dentistes équins...) ou autorisation temporaire. Les véhicules doivent être garés sur le parking mis à votre disposition. En aucun cas, le domaine sera responsables du vol ou des dégradations des véhicules stationnés.
- Nous nous refusons d'accueillir dans l'enceinte du Domaine toute personne manifestement ivre.
- Tout duplicata de factures, contrats, annexes, documents sera facturé 5€TTC.
- Si nous étions dans l'obligation de vous envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception pour quelque raison que ce soit, cela vous sera facturé 9€TTC.
- En cas de chèque impayé un forfait de 30€TTC vous sera facturé.

CHAMBRES D'HOTES

- Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel – ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier postal – une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de 5 jours ouvrés (pour les réservations à plus de 7 jours du début du séjour) le règlement est possible par virement, par chèque bancaire français, par chèque ANCV au nom de la réservation, ou bien par carte bancaire via lien sécurisé Lydia (+2€ de frais de dossier). Pour les réservation séjours débutant à moins de 7 jours ce règlement pourra être fait par virement (avec justificatif de virement envoyé par email) ou par carte bancaire via lien sécurisé Lydia (+2€ de frais de dossier), nous vous invitons à régler dans un

délai maximum de 1h. Une fois le versement reçu, la réservation devient ferme. Par le règlement, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ici. Merci de bien vouloir noter que sans le versement dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres. Le règlement engage définitivement les deux parties sans possibilité d'annulation sauf cas de force majeure (envoi de justificatif par email ou LAAR obligatoire le plus rapidement possible après la connaissance du cas de force majeure) article 1218 du code civil, à savoir un événement " extérieur, imprévisible, irrésistible et insurmontable " (exemples : catastrophe naturelle, incendie, guerre). Si le locataire annule tout de même le contrat, le propriétaire n'est pas en obligation de lui rembourser le séjour. Si à l'inverse, l'annulation est le fait du propriétaire, le locataire peut solliciter une indemnisation pour le préjudice subi.

- En cas d'empêchement de venue de votre part, hors cas de force majeure, nous vous invitons à nous prévenir dans les plus brefs délais. Vous êtes redevable de l'intégralité de votre séjour hors taxes de séjour. Si nous arrivons à relouer la ou les nuitées concernées, nous pourrions vous proposer à titre commercial en dédommagement soit un avoir de 75% (les 25% restant étant perdu) de la ou les nuitées pour une prochaine réservation valable 1 an ou bien de vous rembourser 25% (les 75% restant étant perdu) de la ou les nuitées.

1/2

- Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement (assurance responsabilité civile maison dans certains cas peut fonctionner) – toute dégradation dont il serait responsable.
- Le petit déjeuner peut se prendre entre 7h et 10h, un horaire vous est demandé la veille au soir ainsi que les boissons chaudes que vous désirerez.
- Les arrivées se font à partir de 17h et ceux jusqu'à 22h, merci de nous informer lorsque vous le saurez d'un horaire approximative de votre arrivée. **Uniquement** sur demande et après confirmation de possibilité, vous pouvez arriver en dehors de ces horaires avec un surplus facturé (+10€ par heure avant 17h et +5€ par heure après 22h).
- Il est rappelé au client, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation.
- Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.
- La taxe de séjour est un impôt local que le Client doit acquitter auprès du propriétaire qui le reversera ensuite au Trésor Public, celle-ci et ses modalités sont gérées par la Communauté de Commune, il se peut que le montant de celle-ci évolue entre la souscription initiale de votre contrat et votre séjour.
- Le solde du séjour est à régler la veille du départ, à l'initiative du client. En espèces, chèque de banque français, chèque vacances ANCV au nom de la réservation (faire l'appoint pas de monnaie rendu sur les chèques vacances) ou par carte bancaire via lien sécurisé Lydia (+2€ de frais de dossier).
- Aucune assurance annulation n'est proposée en direct (possible sur les plateformes booking.com et expedia).
- Nous proposons des repas de tables d'hôtes uniquement sur réservation, nous contacter pour plus de renseignements.

SECURITE

- En cas de départ de feu nous disposons d'extincteurs dans chaque écurie, et dépendances.
- La trousse de premiers soins se situe à l'accueil.

Les consignes de sécurité sont rappelées derrière les portes de chaque chambre ainsi qu'à l'accueil.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le Domaine est ouvert tous les jours de 7h à 22h, les chambres doivent être louées uniquement sur

réservations. Merci de bien vouloir les respecter. Il se peut qu'il y est à certains moment un léger décalage entre le calendrier de disponibilités et les chambres libres.

RECLAMATIONS

Toute personne désireuse de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée, concernant les chambres d'hôtes peut opérer de l'une des manières suivantes :

1. il peut s'adresser directement et oralement à la gérante,
2. il peut adresser un courrier de réclamation adressé à la gérante.

SANCTIONS

Toute attitude répréhensible d'une personne (type manque de respect envers une personne au seins du Domaine), ou toute inobservation des statuts du Règlement Intérieur et Conditions Générales de Ventes de Prestations expose à une exclusion définitive et ceux sans remboursement possible.

Ce règlement est fait pour éviter tout accident, incendie et malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue de l'établissement.

D'avance nous vous remercions de le respecter et vous souhaitons de passer d'agréables moments au sein du Domaine Du Moulin Neuf...

Le présent Règlement Intérieur et Conditions Générales de Ventes et de Prestations peut être complété ou modifié par la gérante, par votre simple présence ainsi que par sa signature ce jour précédée de votre nom prénom et de la mention lu et approuvé vous en acceptez tous les termes et toutes les clauses ainsi que toute évolutions qui pourrait subvenir. Le Domaine Du Moulin Neuf conserve un exemplaire signé des membres réguliers. Ce document est disponible à l'accueil.

Date de création le 01/08/2015
Applicable au 01/08/2015
Dernière modification le 15/07/2021
Applicable au 15/08/2021

2/2